



Saint-Aunès, le 13 décembre 2018

Nos Réf. MM/MM

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 2018 - 34240 - 082

Objet : Réglementation circulation travaux SNCF

Le Maire de la Commune de Saint-Aunès,
Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
Vu les articles L 2212-1, L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Article R 412-26 du Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière,
Vu, la demande déposée le 09/11/2018 par SNCF RESEAU Boulevard Sergent Triaire à NIMES pour réaliser des travaux d'entretien sur la voie ferrée et au passage à niveau n° 37 à la Crouzette, imposant la fermeture, vu la demande de prolongation en date du 13/12/2018,
Considérant qu'il est nécessaire de régler la circulation au niveau du chantier afin de permettre l'exécution de ces travaux,

A R R Ê T É

Article 1 :

La circulation et le stationnement sur la rue de la Crouzette, à proximité du passage à niveau n° 37, seront réglementés de la façon suivante :

- circulation des véhicules et des piétons interdite sur le passage à niveau N° 37
- stationnement interdit à proximité du chantier, sauf engins du chantier, du 7 janvier au 19 janvier 2019.

Article 2 :

La SNCF et l'entreprise SIGNAUX GIROD sont chargés de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires, ainsi qu'une déviation VL et PL pour permettre l'application des présentes dispositions, selon les indications des services municipaux. Les panneaux d'information seront positionnés au rond-point du pont de l'A9 et au carrefour des 4 Chemins, une semaine avant le début des travaux. La SNCF est chargée d'informer la société HERAULT TRANSPORTS.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 :

L'Adjoint délégué à la Sécurité, la Police Municipale, le Lieutenant Commandant de la Gendarmerie de Mauguio sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire de Saint-Aunès,



Alain HUGUES

Publié ou notifié le : 17 décembre 2018